

ARNAUD DE COURSON, CANDIDAT AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2014
CONSEILLER GENERAL DE LEVALLOIS-PERRET

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Levallois-Perret, le 18 mars 2014

**MUNICIPALES A LEVALLOIS-PERRET :
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE NANTERRE SAISI**

Le 12 mars dernier, certains Levalloisiens ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un tract anonyme et diffamatoire intitulé ! *Les pieds nickelés aux Municipales !*, visant directement Arnaud de Courson et deux de ses colistiers.

La distribution de ce tract non signé a été filmée et photographiée par des militants d'Arnaud de Courson.

Deux personnes ont pu être identifiées : **un adjoint** de Patrick Balkany et **un conseiller municipal** appartenant également à la majorité municipale. Tous deux se représentent sur la liste du Maire sortant.

A la suite de ces faits litigieux, le 17 mars 2014, Arnaud de Courson a déposé plainte **pour diffamation et injure publique**, afin que le Procureur de la République de Nanterre soit saisi et qu'il fasse toute la lumière sur les véritables auteurs du tract injurieux.

Pour le candidat Arnaud de Courson, c'est « *un premier pas vers la fin de l'impunité* ».